

#### **5.4. Recommandations de la Commission de la Transparence (avis du 19 décembre 2007)**

Avis favorable au maintien de l'inscription de SYNAGIS sur la liste des produits agréés aux collectivités dans les populations:

- des enfants âgés de moins de 6 mois au début de la période épidémique, nés à un terme inférieur ou égal à 32 semaines et à risques particuliers du fait de séquelles respiratoires dont la sévérité est attestée par une oxygéo-dépendance supérieure à 28 jours en période néonatale;
- des enfants âgés de moins de 2 ans au début de la période épidémique, anciens prématurés nés à un terme inférieur ou égal à 32 semaines et à risques particuliers du fait de séquelles respiratoires dont la sévérité est attestée par une oxygéo-dépendance supérieure à 28 jours en période néonatale qui ont nécessité un traitement pour dysplasie bronchopulmonaire au cours des 6 derniers mois ;
- des enfants âgés de moins de deux ans atteints d'une cardiopathie congénitale hémodynamiquement significative telle que définie par la filiale de Cardiologie pédiatrique de la Société Française de Cardiologie

Avis complet sur le site de l'HAS :

[http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c\\_627637](http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_627637)